

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6 DE L'UNGERSBERG ET DU HAUT-KOENIGSBOURG

Siège social : Mairie d'Albé (67220)

Inscrite au registre des associations sur volume 17 Folio N° 14



L'**A**ssemblée **G**énérale **O**rdinaire du Groupement de Gestion Cynégétique de l'Ungersberg et du Haut Koenigsbourg (**G.G.C. 6**) s'est tenue le samedi **9 mai 2026** dans la salle communale de **BASSEMBERG**.

Nombre total de personnes présentes : **46**

Nombre d'adjudicataires du G.G.C. 6 : **60**

Nombre de pouvoirs : **6**

Nombre total d'adjudicataires présents, membres du GGC 6 : **13**

Dont **8** adjudicataires, également membres du comité de direction du G.G.C. 6

M.	BOESPFLUG	Franck
M.	HOFFBECK	Christian
M.	JUAN	Jean-Pierre
M.	KEMPF	Patrick
M.	KOBLOTH	Denis
M.	MULLER	Christian
M.	PETER	PASCAL
M.	TRENDEL	Eric

et **5** adjudicataires, non-membres du comité de direction du G.G.C. 6

M.	SEMENTZ	Hubert
M.	SCHEID	Daniel
M.	LORENTZ	Jean-Louis
M.	SPIESSE	Serge
M.	REGENASS	Louis

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de l'A.G. 2025
- Rapport financier du Trésorier – M. Patrick KEMPF
- Rapport des vérificateurs aux comptes 2025-2026
- Nomination des vérificateurs aux comptes 2026-2027
- Montant de la cotisation
- Quitus au trésorier

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président ouvre la séance à 9h30 et invite à une minute de silence en mémoire de nos amis disparus :

- **M. Paul STRUB** : membre fondateur et pilier de notre GGC
- **M. Bruno KEIF** : Président de l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier, Administrateur de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier et Administrateur de la F.D.C. 67
- **M. Louis BAUER** : une figure très connue et estimée dans la vallée de Villé
- **M. Claude STAUFFER** : un ami fidèle, natif de TRIEMBACH-AU-VAL

ACCUEIL DE M. EMMANUEL ESCHRICH, MAIRE DE BASSEMBERG

M. Christian MULLER remercie chaleureusement M. Emmanuel ESCHRICH, maire de BASSEMBERG, pour la mise à disposition de la salle communale.

M. le Maire de BASSEMBERG se félicite des excellentes relations entretenues depuis douze ans avec M. Christian MULLER. Il en veut pour preuve la mise à disposition gracieuse de la salle communale pour les réunions du G.G.C. 6, ainsi que les liens établis autour du chalet de chasse situé à l'orée du village et des propriétés forestières appartenant à M. Christian MULLER sur le ban communal de Bassembourg.

Bassembourg, petite commune par le nombre d'habitants (256), mais qui dispose néanmoins d'un territoire de 170 hectares, d'un important réseau de bénévoles et d'un patrimoine communal en constante progression.

Il conclut en invitant les participants à prendre part à la Fête du Printemps, qui connaît chaque année un vif succès, et souhaite à tous une excellente réunion.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT, M. CHRISTIAN MULLER

Le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il adresse également ses remerciements :

- à tous les administrateurs, que ce soit ceux de la F.D.C. 67, de l'A.I.N.C. ou des Forestiers d'Alsace ;
- au personnel administratif de la F.D.C. 67, aux techniciens, ainsi qu'à M. Alexandre DEREZ, directeur, M. Nicolas BRACONNIER, directeur adjoint, et Mme Alexandra DICK assistante de direction et chargée de communication;
- à Mme Dominique LUDWIG, secrétaire du G.G.C. 6 ;
- à Mme Anne-Laure BESSONAT, qui a toujours répondu présente à ses sollicitations ;
- aux chasseurs ayant participé à l'opération « Nature Propre ».

Il souhaite ensuite revenir sur les échanges tenus lors de la dernière réunion du comité de direction du G.G.C. 6. Il reconnaît que les échanges ont été particulièrement tendus et admet avoir employé une expression qu'il n'aurait jamais dû utiliser.

Il affirme que cette situation est intervenue dans un contexte de forte agressivité qui n'est pas acceptable dans une réunion de comité.

« Une association fonctionne sur la base de règles, du respect mutuel et de responsabilité collective. Je ne peux pas accepter des accusations excessives et des remises en cause personnelles qui ne correspondent pas à la réalité du travail effectué.

Mon rôle en tant que président est d'assurer le bon fonctionnement de l'association dans le respect de ses statuts et c'est précisément ce que nous allons faire aujourd'hui.

Les sujets relatifs aux statuts et ses éventuelles évolutions seront abordés dans le cadre de l'ordre du jour de manière transparente et collective au moment des questions diverses. Je suis particulièrement attentif au respect du cadre de cette Assemblée.

Chacun pourra s'exprimer dans le respect des règles et des personnes. Les interventions doivent être courtes et liées à l'ordre du jour. Nous sommes ici pour travailler ensemble dans l'intérêt du G.G.C. »

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDU DE L'A.G. 2025

Transmis préalablement par mail et publié sur le site du GGC, il est approuvé à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

RAPPORT FINANCIER 2025-2026 - PRÉSENTÉ PAR M. PATRICK KEMPF, TRÉSORIER DU GGC 6.

Dépenses		Recettes	
Frais AG 25	2 545,42 €	Chapeau	869,50 €
Assurance	492,86 €	Cotisations	3 656,22 €
		Intérêts livret bleu	60,09 €
Fournitures	122,85 €		
Frigo trichine	720,00 €	Subvention FDC 67	1 500,00 €
Gerbe P.Strub	120,00 €		
OP pierres à sel	114,21 €	Encours	384,08 €
Messe St Hubert	881,60 €		
Frais de gestion du site	345,14 €		
Schooling Center	500,00 €		
	5 842,08 €		6 469,89 €
Solde Compte Courant au 09/05/2026			74,62 €
Solde en caisse			25,92 €
Solde Compte Bleu au 17/05/25			3 650,09 €
			3 750,63 €

M. MONNERAT, vérificateur aux comptes, élu en 2025, s'étant excusé, les comptes ont néanmoins été confirmés exacts par MM. Michel BAECHLER et Jean-Marie KRAUSHAR.

À noter :

La demande de subvention d'un montant de 1 500 € sera soumise à la F.D.C. 67 à l'issue de l'Assemblée Générale 2026.

Seuls deux adjudicataires ont souhaité bénéficier de l'opération « Pierre à Sel ».

Le montant des cotisations perçues représente 83 % des cotisations potentielles, ce qui demeure conforme à la moyenne observée au cours des années précédentes.

Le montant de la cotisation est inchangé → pour chaque lot : 0,20 € par hectare avec un minimum de 25 €.

Le Président soumet à l'Assemblée générale le quitus au trésorier, puis au comité, au moyen d'un vote à main levée.

Ce mode de scrutin n'étant pas expressément prévu par les statuts, une voix contre est exprimée par M. Denis KOBLOTH, tant pour l'octroi du quitus au trésorier que pour celui donné au comité.

Le président félicite M. Patrick KEMPF pour sa gestion exemplaire ainsi que tous les membres du comité qui le soutiennent.

EXPOSES

Les exposés suivants sont successivement présentés :

M. Eric TRENDL – Administrateur de la F.D.C. 67 & du G.G.C. 6 – Secrétaire du G.S. 6

- Schéma de Gestion Cynégétique 2026
- Formation obligatoire décennale à la sécurité
- Offrir ou vendre son gibier : quelle est la réglementation ?

M. Christian MULLER – Vice-Président de la FDC 67 & Président du G.G.C. 6 et de la SLC de Sélestat & Environs

- Le chamois : biologie et détermination du sexe et de l'âge des animaux sur le terrain.

M. Patrick KEMPF ajoute que, afin de lutter contre la destruction des miradors ainsi que contre le vol des caméras, des pierres à sel et des agrainoirs, la solidarité doit être le mot d'ordre. Il souligne également l'importance de partager toute information relative aux actes de vandalisme.

QUESTIONS DIVERSES

M. Denis KOBLOTH :

Dans votre rapport moral vous avez évoqué votre souhait de vous mettre en conformité avec les statuts.

Ma première question est : « Est-ce que le quorum aujourd'hui est atteint ? »

M. Christian MULLER : Oui.

M. Denis KOBLOTH : Avez-vous compté les voix des territoires ?

M. Christian MULLER : Non.

M. Denis KOBLOTH : Dans ce cas, le quorum ne peut être atteint. Par conséquent, cette A.G. ne peut être valablement tenue.

Par ailleurs, les statuts mentionnent que le vote doit être fait à bulletin secret.

M. Denis KOBLOTH :

« Quand avez-vous déposé au tribunal le dernier compte-rendu d'assemblée générale du GGC 6 ? »

M. Christian MULLER : Le compte-rendu que fait la secrétaire Mme LUDWIG est déposé à la préfecture chaque année.

Mme LUDWIG : Ce n'est pas obligatoire chaque année.

M. Denis KOBLOTH : Le dernier compte-rendu déposé date de 2018.

M. Christian MULLER : Chaque fois qu'il a été fait, je l'ai déposé à Mme Gabrielle UHLRICH, greffière au tribunal de Sélestat.

M. Denis KOBLOTH : Seul celui de 2018 est publié dans le registre des associations.

M. Christian MULLER : C'est qu'il n'est pas à jour.

M. Denis KOBLOTH :

« Pour quelle raison la secrétaire Mme Dominique LUDWIG n'était pas présente à la réunion de comité du 3 mars 2026 ? »

M. Christian MULLER : Il y a eu une incompréhension totale entre nous deux, mais j'ai passé un coup de fil et elle n'a pas pu être présente.

Mme Dominique LUDWIG : Il n'y a pas eu de coup de fil.

M. Denis KOBLOTH : Monsieur le président, c'est vous qui devez donner l'ordre à la secrétaire d'envoyer les invitations.

M. Christian MULLER : Elles ont été envoyées par moi-même.

M. Denis KOBLOTH :

« Combien de membres sont au comité ? »

M. Christian MULLER : Tous les membres qui sont au comité ont été cooptés et élus à l'unanimité à chaque A.G. qui se sont tenues.

« M. KOBLOTH, étiez-vous chasseur ou président quand vous avez été élu ? »

M. Denis KOBLOTH : Je représentais le lot d'Itterswiller.

FIN DES QUESTIONS

M. Eric TRENDEL prend la parole et souligne que la fonction de chasseur est aujourd'hui de plus en plus difficile à exercer. Il rappelle également que, au sein du GGC, les statuts actuels ne sont plus adaptés au fonctionnement de la vie associative actuelle.

Il propose, dans un esprit constructif et apaisé, l'organisation d'une réunion du comité actuel afin de préparer un nouveau processus électoral. Il indique que certains membres souhaitent quitter le comité, tandis que d'autres pourraient envisager de le rejoindre, et invite les personnes intéressées à se manifester.

Il insiste sur la nécessité d'aborder ce sujet avec sérénité, solidarité et sans querelle.

Il exprime le souhait de pouvoir travailler prochainement en conformité avec les nouveaux statuts qui seront validés et estime que cela doit s'accompagner de nouvelles élections.

À ce titre, il propose la démission collective du comité actuel et invite les membres souhaitant poursuivre leur engagement, ainsi que les nouvelles personnes désireuses de rejoindre le comité, à présenter leur candidature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents du comité de direction, lesquels remettent leur démission collective avec effet immédiat.

M. Christian MULLER clôt l'Assemblée générale en invitant l'ensemble des participants à partager un moment de convivialité dans la salle communale de Triembach-au-Val.

Il remercie chaleureusement les membres du comité du G.G.C. 6 pour toutes les années passées à ses côtés, riches en défis et en projets partagés. Il exprime sa gratitude envers chacun des membres du comité ainsi qu'envers l'ensemble des adhérents du GGC 6 pour la confiance qui lui a toujours été accordée.

Il annonce qu'il restera membre du comité et indique voir en Eric TRENDEL le futur président, prêt à assurer la relève.

Mme Alette SCHAEFFER, Vice-Présidente de la F.D.C. 67, prend ensuite la parole au nom de **M. Frédéric OBRY**, Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, afin d'exprimer le soutien de la F.D.C. 67 et de remercier M. Christian MULLER pour l'ensemble du travail accompli au sein du GGC 6.

SIGNATURE